



## REPLACEMENTS DISPONIBLES

### PSYCHOÉDUCATEUR(TRICE)

<b>Échelles salariales</b>	43 765 \$ à 80 572 \$
<b>Statut</b>	Régulier et remplacement, temps plein et partiel
<b>Lieu de travail</b>	Écoles sur le territoire de la Commission scolaire des Patriotes

La Commission scolaire des Patriotes, dont le siège social est situé sur la Rive Sud de Montréal, dessert environ 33 000 élèves répartis dans 67 établissements scolaires, incluant un centre de formation professionnelle et un centre d'éducation des adultes. Nous desservons 21 municipalités de la Montérégie telles que Chambly, Sainte-Julie, Contrecoeur, Varennes, Beloeil, Mont-Saint-Hilaire et Saint-Bruno-de-Montarville.

La Commission scolaire est à la recherche de candidats (es) pour combler des postes **de remplacement de psychoéducateur (trice)s** pour l'année scolaire 2018-2019.

#### NATURE DU TRAVAIL

L'emploi de psychoéducateur comporte plus spécifiquement des fonctions de prévention, de dépistage, d'aide, d'accompagnement et d'évaluation des difficultés d'adaptation et des capacités adaptatives des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation, ainsi que de détermination d'un plan d'intervention psychoéducative et sa mise en œuvre, dans le but de réunir les conditions favorables à l'adaptation optimale de l'élève, au rétablissement et au développement de ses capacités adaptatives et de son autonomie, en interaction avec son environnement. Elle ou il assume un rôle conseil et de soutien auprès des intervenantes et intervenants scolaires et des parents.

#### ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

- Participer à l'élaboration et la mise en application du service de psychoéducation tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que de la commission scolaire.
- Contribuer au dépistage et à la reconnaissance des élèves vivant des difficultés, et ce, dans une optique de prévention et d'intervention; planifier et effectuer l'évaluation des difficultés d'adaptation et des capacités adaptatives des élèves, notamment de l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation, et de l'élève atteint d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou une évaluation effectuée par une ressource professionnelle habilitée à le faire, afin de préciser le profil de fonctionnement de l'élève et ses besoins au plan psychosocial; recueillir auprès des intervenantes et intervenants scolaires ou externes et des parents des renseignements pertinents, sélectionne et utilise les tests appropriés, effectue des entrevues et procède à des observations et à l'analyse des données, dans le cadre de la détermination d'un plan d'intervention pour répondre aux besoins de l'élève.
- Participer avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève en y intégrant, s'il y a lieu, son plan d'action; participer au choix des objectifs et des moyens d'intervention; collaborer avec les autres membres de l'équipe

à la concertation et la coordination des interventions et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs.

- Participer avec les enseignantes et enseignants à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et projets visant à aider les élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation.
- Accompagner et conseiller les autres intervenantes et intervenants scolaires et les parents d'élèves en difficulté d'adaptation; proposer des stratégies pour intervenir auprès de ces élèves et les guider dans le choix d'attitudes et d'approches pour favoriser le développement de comportements sociaux souhaitables et de compétences adaptatives; planifier, organiser et animer des activités de formation.
- Planifier, organiser et animer, en collaboration avec d'autres intervenantes et intervenants scolaires ou externes, des activités auprès de groupes classes ou des groupes d'élèves présentant des difficultés communes ou des problématiques particulières.
- Concevoir, adapter ou élaborer du matériel en fonction des besoins et des capacités des élèves présentant des difficultés d'adaptation.
- Conseiller le personnel d'encadrement, rédiger des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation et faire des recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision.
- Conseiller et soutenir les intervenantes et intervenants scolaires en matière d'intégration d'élèves en classe ordinaire; proposer des moyens d'intervention ou des activités appropriées à la situation de l'élève.
- Établir et maintenir une collaboration et des liens avec les organismes partenaires; communiquer avec les autres intervenantes et intervenants concernés pour obtenir ou fournir des avis et des renseignements; diriger l'élève ou ses parents vers des ressources appropriées à la situation et aux besoins.
- Intervenir pour aider à désamorcer des situations de crise ou d'urgence et proposer des pistes de solution.
- Préparer et assurer la mise à jour des dossiers selon les normes propres à la profession et les règles définies par la commission scolaire; rédiger des notes évolutives ou des rapports d'évaluation d'étape, de fin de processus et de suivi de ses interventions.

## QUALIFICATION REQUISE

Membre de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec ou être en voie de le devenir en étant inscrit à un programme menant à cette qualification.

## INFORMATIONS ADDITIONNELLES

- Programme d'insertion professionnelle offert
- Rencontres régulières entre les psychoéducateurs de la commission scolaire pour partage d'information
- Formations collectives offertes
- Outils technologiques facilitant l'exercice de la profession offerts
- Horaire de travail : À déterminer
- Supérieur administratif : La direction de l'école

## INSCRIPTION

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre d'intention à l'attention de madame Julie Veilleux, agente d'administration, par courriel à l'adresse suivante : [recrutement.pne@csp.qc.ca](mailto:recrutement.pne@csp.qc.ca)

## REMARQUES

Les seules personnes contactées seront celles dont nous aurons retenu les candidatures. Nous appliquons un programme d'accès à l'égalité et nous invitons les femmes, les minorités visibles et ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent être assistées pour le processus de présélection ou de sélection.